

# BARFLEUR

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-54-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise LRM 50, 86 Rue Guillaume Michel, BP 33, 50180 AGNEAUX, missionnée par le Conseil départemental de la Manche pour le carottage en chaussée pour la recherche d'amiante Rue Saint Thomas Becket, Rue de la Halle et Route de Cherbourg,

Vu la nécessité de réglementer la circulation Rue Saint Thomas Becket, Rue de la Halle et Route de Cherbourg,

### ARRÊTE :

**Article 1** : En raison des travaux sus énoncés, la circulation sera alternée manuellement par demi chaussée le mardi 28 juin 2022 dans les rues citées précédemment.

**Article 2** : La signalisation sera assurée par l'entreprise LRM 50.

**Article 3** : Le Maire et la Gendarmerie de St Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 24 juin 2022

Pour le Maire  
L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT